

SAA

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret n° 93-164 du 19 Juillet 1993

Portant nomination et promotion à titre
exceptionnel et Etranger dans l'Ordre du Mérite
du Bénin de Monsieur OLIVIER Damien

Le Président de la République,

Chef de l'Etat,

Chef du Gouvernement,

Grand Maître de l'Ordre National du Bénin

- VU la Loi n° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
VU la Décision n° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs
du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
VU la Loi n° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modi-
fiée par la Loi n° 87-017 du 21 Septembre 1987 ;
VU la Loi n° 87-018 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
VU le Décret n° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
VU le Décret n° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBEROU
en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
VU l'Extrait du Relevé n° 23/SGG/REL du 17 Juin 1993 des décisions administratives prises par
le Conseil des Ministres en sa séance du Mercredi 16 Juin 1993 ;

SUR proposition du Président de la République, Grand Maître de l'Ordre National du Bénin ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

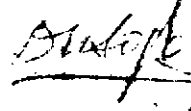
Article 1er. - Est nommé et promu à titre exceptionnel et Etranger dans l'Ordre du Mérite du
Bénin au grade d'Officier pour prendre rang du 25 Juin 1993, Monsieur OLIVIER Damien Officier
de paix principal de la Police Française, Assistant Technique de la Police Française auprès de
la Police Béninoise, Conseiller Technique auprès du Directeur de l'Ecole Nationale de Police
de la République du Bénin, en reconnaissance des services inestimables rendus à la Police Béné-
noise et du rôle appréciable joué personnellement dans le renforcement des rapports de coopé-
ration en matière de Police entre la République Française et la République du Bénin.

.../...

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 Juillet 1993

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand Maître de l'Ordre National du Bénin



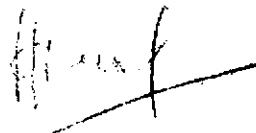
Nicéphore D. SOGLU

Le Ministre d'Etat,
Secrétaire Général à la
Présidence de la République



Désiré VIEYRA

Le Grand Chancelier de l'Ordre National
du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations

PR 6 - AN 4 - MINISTERES 20 - ECONB 10 - SGG 4 - MESGPR 2 - DEPARTEMENTS 6 - OPE-CLC-TLS
- OPE-CSM-DCCT 3 - BN-DAN-ONEPI 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - INTERESSE 1. - JO 1.